

REGLEMENT INTERIEUR

SARLAT-COLOR, le 13 octobre 2024

ORGANISATION : « Service Animation du Territoire, de la CCSPN »

I/ Généralité et description de l'évènement :

I/ Sarlat-Color se déroule en 2 phases :

- 1- Une action pédestre de moins de 5 kms, agrémentée notamment de plusieurs modules « aventure », avec projection de poudre dont la couleur est assortie à chaque arche colorée
- 2- Un DJ animera l'avant et l'après Sarlat-Color, avec lancé de poudre colorée.

II/ Sarlat-Color est une action ouverte à toutes et tous :

Quelques modalités :

A partir de 6 ans, personnes à mobilité réduite ;... (Autorisation écrite/ Accompagnement parental obligatoires pour les – de 14 ans.

III/ Inscription obligatoire :

- La participation à l'évènement est de : 12€ par adulte,
Nb : 10€ /personne s'ils viennent en CE ou en association (à compter de 10 personnes)
- 8€ pour les 14-17 ans,
- 5€ pour les 10-13 ans Nb : Gratuité pour les 6-9 ans
- A noter que, seules les personnes inscrites en amont pourront participer à Sarlat-Color.
 - Il est interdit de participer avec un animal.
 - Cet évènement ne donnera pas lieu à un temps de course ni à un classement des participants.
 - Sarlat-Color, prévue le dimanche 21 Avril, débutera à 15h. Il est toutefois recommandé aux participants de bien vouloir être présents une demi-heure avant ; soit dès 14h30.
 - Aussi, suivant le nombre de participants et afin d'éviter l'engorgement sous les arches de couleurs, le départ peut s'échelonner par vagues successives (toutes les 30 secondes).
 - Les participants de -12ans et les personnes à mobilité réduite partiront dans les dernières vagues.
 - Seule la poudre colorée mise à disposition par l'organisateur doit être utilisée pour l'évènement.
 - Enfin, Il est conseillé aux personnes allergiques à la poussière et à la fécule de maïs de ne pas prendre part à l'épreuve.

Obligations pour chaque participant :

Chaque participant doit être muni d'un tee-shirt blanc et le porter impérativement durant l'évènement. II

lui sera remis un support d'identification lors de son inscription et une paire de lunettes (hormis les 6-11 ans, du fait de la gratuité et pour qui la famille devra les équiper de lunettes).

Sans le port de ces équipements, l'organisateur sera dans l'obligation de refuser la participation à l'évènement.

Pour le compte à rebours final, chaque participant se verra remettre un sac de poudre colorée à son arrivée.

Les coureurs sont invités à se présenter dès 14h30 pour une mise en train sportive et festive qui débutera dès 14h45.

Les départs seront lancés par vague vers 15h, toutes les 30 secondes sur la base du : 1^{er} arrivé = 1^{er} servi.

La 1^{ère} vague partira à 15h, suivie des autres entrecoupées toutes les « 30 secondes »

- Si vous participez avec de jeunes enfants, il vous est conseillé de vous mettre dans les dernières vagues et s'il vous plaît, guidez- les tout au long de l'évènement.
 - Nous vous demandons également de bien vouloir suivre les conseils et instructions fournis par les officiels et bénévoles de Sarlat-Color. ...
- « Surtout, soyons tous courtois et respectueux envers tout le monde autour de nous »...***

II/ Conditions d'inscription :

L'inscription à l'évènement Sarlat-Color sera réalisée via le formulaire proposé sur le site : cc-sarlatperigordnoir.fr ou sur Facebook CCSPN ou plus directement au :

Point Information Jeunesse, Impasse de l'Ancien Hôpital au Colombier

24200 SARLAT LA CANEDA

tél : 05-53-31-19-11 / 06-82-84-88-15

Information : sarlatcolor@ccspn.fr

Pour se faire, chaque participant devra :

- Renseigner le formulaire en ligne **au plus tard le Mercredi 9 Octobre 2024** :
- ou le rapporter au PIJ/Espace-Jeunes au plus tard le **Vendredi 11 octobre 2024** (avant 18h).
- Il devra également s'être acquitté de la participation financière correspondante, à l'ordre du TRESOR PUBLIC.
- Enfin, il devra également récupérer son support d'identification ainsi que ses lunettes le matin même de l'action au Jardin Public du Plantier.

Sauf exception, Aucune inscription ne sera réalisée sur place, le jour de l'évènement.

Aucune annulation ni aucun transfert d'inscription n'est autorisé et ce, quel que soit le motif. Le support d'identification devra être entièrement lisible lors de la course. Toute personne rétrocédant son support d'identification à une tierce, sera reconnue responsable en cas d'accident survenue ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

III/ Accès au site :

Tous les coureurs devront se présenter avec leur support d'identification visible

Le personnel de sécurité et bénévoles seront chargés de contrôler les personnes accédant au site.

L'introduction ou la détention d'objets illégaux (armes, objets inflammables, drogue, alcool...) est interdite.

La personne accédant au site accepte ce contrôle. En cas de refus, la personne n'est pas autorisée à accéder au site. L'Organisateur se réserve le droit d'expulser du site de la manifestation toute personne enfreignant le règlement intérieur, les conditions ou les instructions du Personnel.

Par ailleurs et pour des raisons de sécurité ou météorologiques ou en cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'événement et/ou d'en modifier les modalités de parcours ou d'organisation

IV/ Droit à l'image :

Dans le cadre de Sarlat-Color, tout participant autorise la CCSPN, ses ayants-droit ou ses partenaires à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, ainsi que la prestation de son enfant en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support y compris à des fins de communication (presse, plaquettes information, ...).

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom ou de sa voix.

L'Organisation, ses ayants-droits, s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

V/ Responsabilité-Assurances :

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve. Pour

les participants mineurs (-18 ans), le parent ou le tuteur devra fournir une autorisation parentale à la participation de l'événement Sarlat-Color. Pour les

– 14 ans, ceux-ci doivent être accompagnés d'un adulte, durant l'évènement

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés.

Les participants doivent fournir une attestation de Responsabilité Civile pour l'Inscription.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers, est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, pertes, bris, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde.

Les participants ne pourront donc se retourner contre un dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Tout participant s'engage à faire renoncer ses assureurs à tout recours contre la CCSPN (Organisateur de l'événement : Sarlat-Color).

VI/ Protection des données :

L'Organisateur recueille les données du participant dans le cadre de l'exécution du contrat du participant.

Sans accord du participant, l'Organisateur ne conservera, ne traitera et n'utilisera ses données personnelles que si celles-ci sont nécessaires à la promotion de l'action et à la conduite ou l'évolution de la manifestation.

La participation à Sarlat-Color implique l'acceptation expresse par chaque concurrent au règlement intérieur.

En somme, accordons-nous un moment de plaisir créatif, sportif et festif qui peut également favoriser la cohésion sociale par les notions de partage, de courtoisie et de respect.

.....

Règlement Intérieur de SARLAT-COLOR :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

Nom : **Prénom :**

Adresse : **Le,** / / **2024.**

.....

INSCRIPTION Sarlat-Color 2024

Clôture des inscriptions, le mercredi 9 Octobre 2024

NOM : Prénom :

Date de Naissance : Sexe :

Adresse :

N° de Téléphone : Email :

Règlement Financier :

12€ (par adulte) **10€** (par adulte qui représente une asso ou un CE ;
soit : à compter de 10 personnes)

8€ (pour les 14-16 ans) **5€** (pour les 11-13 ans)

A noter : GRATUITE (pour les 6-10 ans)

AUTORISATION PARENTALE POUR TOUS LES MINEURS :

Les enfants de -14ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable

Après lecture et approbation du Règlement Intérieur, je m'engage à signer le document ci-après :

Je soussigné(e) (nom et prénom du représentant légal) :

Demeurant à (adresse complète) :

Numéros de téléphone où je peux être joint(e) facilement :

Représentant légal du jeune mineur (Nom et prénom de l'enfant ou du jeune) :
.....

Date de naissance du jeune mineur :

Demeurant à (adresse complète) :

- **Autorise Mr ou Mme (Préciser le nom et le prénom) :**
à accompagner mon fils ou ma fille (préciser le nom et le prénom) :
- **à participer à l'activité organisée par le Point Info Jeunesse de la CCSPN**

Reconnais qu'il ou qu'elle a validé le document ci-dessous au nom du mineur qui apparait ci-dessus

Par la présente, en tant que parent ou gardien légal du dit mineur, je m'engage ainsi que le mineur et nos exécuteurs, administrateurs, héritiers, membres de la famille, successeurs à respecter les modalités du document.

Intitulé de l'Action : [SARLAT-COLOR](#) Date de l'activité : [Dimanche 13 Octobre 2024](#)

Lieu de l'activité : [Centre-Ville de Sarlat \(24200\)](#)

Lieu et horaire de RDV pour la préparation : [Jardin du Plantier pour un début prévu vers 14h30-15h et pour une fin prévue vers 18h00-18h30](#)

Déclare décharger de toute responsabilité la CCSPN, concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnés ou subis par mon enfant, en cas de perte ou de vol de biens ainsi que toute dégradation de site pouvant lui être imputée.

Déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile et Maladie-Accident, garantissant mon enfant contre tout sinistre qui pourrait lui être causé ou à des tiers de son fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clauses contraires à ce qui a été précédemment déclaré.

Reconnais que la présentation de la présente autorisation et décharge de Responsabilité Civile dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour participer à Sarlat-Color.

Autorise à ce que le Point info Jeunesse de la CCSPN ou ses partenaires puisse utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire mon image ainsi que celle de mon enfant dans le cadre du Sarlat-Color ; à des fins de communication (presse, plaquettes d'information, teaser, réseaux sociaux...).

Renonce également dès aujourd'hui à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, et notamment en cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant lors du Sarlat-Color, dans le cadre de la participation de mon enfant à la manifestation.

M'engage à faire renoncer mes assureurs à tout recours contre la CCSPN ou l'un de ses partenaires

Autorise les responsables à prendre le cas échéant, toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident ou de maladie.

[Date et signature du représentant légal](#)